



MERCURIALE
DE M. ERIC MATHAIS
PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
PRÈS LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY
PRONONCÉE A L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
DU 24 JANVIER 2025

Seul le prononcé fait foi



Monsieur le ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice

Monsieur le premier président de la cour d'appel de Paris,

Monsieur l'avocat général représentant Madame la procureure générale près ladite cour,

Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis, je salue aussi l'ensemble des membres du corps préfectoral, toujours fidèles à ce rendez-vous,

Mesdames et Messieurs les parlementaires et les élus,

Mesdames et messieurs les hautes personnalités, en vos grades et qualités,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Garde des sceaux,

Je vous remercie avant tout de votre venue.

C'est un honneur auquel nous sommes très sensibles.

Vous aviez accepté immédiatement notre invitation, il y a 15 jours, lors de votre déplacement dans notre tribunal, pour aborder les enjeux de la Justice civile.

Votre présence me donne l'opportunité de vous parler cette fois de l'activité pénale, et plus singulièrement de l'action du parquet.

Vous vous êtes rendu disponible pour de nombreuses audiences de rentrée et vous avez nécessairement dressé le constat que, quel que soit le niveau institutionnel, de la cour de cassation, aux cours d'appel, le discours portait sur des enjeux, dans le fond, assez similaires.

Mes propos ne seront pas très éloignés, dans leur teneur, de ce que vous avez déjà entendu, mais je tenterai de les illustrer par des caractéristiques de ce ressort.

Vous l'avez déjà exprimé clairement, la Justice mérite des moyens.

Alors, tous les services publics, et même toutes les catégories socioprofessionnelles, demandent des moyens en plus.

Cette antienne peut avoir un côté caricatural, agaçant à entendre, encore et encore.

Pour la Justice, et ici la Seine-Saint-Denis et le tribunal de Bobigny, je voudrais essayer de montrer que cette demande répétée de moyens, n'est pas le signe d'une institution qui n'a pas su évoluer.

Une institution qui ne saurait pas organiser ses méthodes de travail et tomberait dans une plainte systématique, qu'on entend à chaque discours.

D'autant que nous avons eu des moyens en plus ces dernières années et qu'il est parfaitement légitime de nous demander : « **mais, qu'avez-vous fait de ces moyens humains et matériels en plus ?** ».

Les responsables politiques pourraient avoir l'impression que ces moyens se sont dispersés, sans effet notable, comme s'ils s'étaient perdus dans les sables.

Et qu'il n'est pas raisonnable d'en solliciter encore davantage.

Je suis sincèrement persuadé du contraire.

Les responsables judiciaires ont eu le temps de réfléchir, pour ne pas dire **rêver**, pendant de nombreuses années à ce qu'ils pourraient faire de plus, avec quelques moyens supplémentaires.

Et je suis convaincu que, chaque magistrat en plus, chaque collaborateur de l'équipe autour du magistrat et chaque greffier supplémentaires, produit des effets spectaculaires, avec ce que j'ai l'habitude d'appeler « un effet levier » démultiplicateur, dans une sorte de cercle vertueux d'efficience.

Quelques illustrations de ce que nous avons fait des moyens supplémentaires qui nous ont été alloués.

Le parquet de Bobigny est passé de 54 effectifs localisés en 2017, à 63 magistrats, entre fin 2023 et août 2024.

Cela m'a permis de renforcer les 5 divisions pénales du parquet.

Avec ces effectifs supplémentaires nous avons créé et tenu beaucoup plus d'audiences :

Nous avons créé la 31^e chambre, avec 2 audiences hebdomadaires supplémentaires, ayant permis un spectaculaire déstockage des dossiers les plus complexes, car ayant fait l'objet d'une information judiciaire.

Elle est désormais principalement dédiée au jugement des violences intrafamiliales.

Nous avons créé des audiences supplémentaires au tribunal pour enfants, pour juger les affaires criminelles dont sont accusés les mineurs de 16 ans.

Nous avons créé des audiences de mise en état pénale, permettant de programmer les dossiers, de façon compatible, notamment avec les agendas des avocats et limitant de manière efficace les renvois ultérieurs.

Le nombre de jours d'audiences dites « spéciales », sur plusieurs jours, a augmenté de 94 %, entre 2021 et 2024, de 96 à 186 jours par an.

Il s'agit le plus souvent d'affaires de criminalité organisée et singulièrement de Narcotrafic.

Le nombre de jours d'audiences criminelles a augmenté de 50 % entre 2022 et 2024.

Avec ces effectifs supplémentaires nous avons nettement amplifié et amélioré le traitement des violences intrafamiliales.

A titre d'exemple, selon l'observatoire du ministère de la Justice des violences par conjoint, entre 2017 et 2023, les condamnations sur défèrement immédiatement après la garde à vue, ont progressé de 213 %.

Mais ce qui a surtout évolué de façon très spectaculaire :

- c'est la façon dont la division du parquet qui traite ces dossiers,
 - o exploite les plaintes des victimes,
 - o diligente des enquêtes avec l'implication des services de police,
 - o protège les victimes,
 - o oriente plus efficacement les dossiers
- et la façon dont la juridiction les juge.

Grâce aux 5 attachés de Justice, siège et parquet, que nous avons recrutés en plus de notre attachée de Justice qui officiait seule jusque-là, nous avons pu mettre en place un pôle spécialisé « violences intrafamiliales », dont le fonctionnement est d'une rassérénante efficacité.

L'unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) enfin mise en place sur le ressort en novembre 2024, continuera de se développer en 2025 pour optimiser la prise en charge des mineurs victimes.

Avec ces effectifs supplémentaires, nous avons considérablement progressé dans la saisie des avoirs criminels.

Lorsque l'on parle de lutte contre la criminalité organisée et le Narcotrafic, nous ne sommes pas tous d'accord sur les méthodologies possibles, entre renforcement de la JUNALCO ou création d'un nouveau parquet national.

Nous sommes en revanche tous d'accord sur un point : le nerf de la guerre, c'est l'argent sale.

Et avec la nécessaire sévérité des peines, l'autre réponse d'une redoutable efficacité en la matière, c'est de priver les têtes pensantes du trafic des profits espérés ou réalisés, de les frapper au portefeuille.

C'est encore plus le cas dans un département où circule très massivement l'argent sale des trafics qui sont souvent désormais intriqués : trafic de cigarettes, d'alcool, de stupéfiants, de médicaments détournés, travail dissimulé et blanchiment d'argent, qui est le point nodal de tous ces trafics.

Le montant total saisi en 2024 par le seul parquet de Bobigny (je n'inclus pas les saisies par les juges d'instruction), avoisine les 42 millions d'euros, en hausse de 47 % par rapport à 2023.

Le recrutement en septembre 2023, d'une attachée de Justice, dédiée à l'assistance aux saisies du parquet, a notamment permis la mise en place d'un dispositif spécifique avec TRACFIN, et la saisie, par ce seul dispositif, de 14 millions d'euros.

Je me dis souvent que c'est peut-être l'un des postes les plus rentables de toute la fonction publique.

Avec ces effectifs supplémentaires nous avons pu préparer et mettre en place notre organisation pour les jeux olympiques et paralympiques.

De fait, à Bobigny comme ailleurs, la Justice a été à la hauteur de ce rendez-vous planétaire.

Cela a été très largement dû au remarquable dispositif policier, à la fois préventif et réactif, accompagnant et garantissant très adroitement le caractère festif de ces moments.

Cette présence massive leur a permis, une capacité d'observation, d'intervention et d'interpellation, supérieure à la normale.

Le parquet a ainsi eu une activité de défèrement nettement plus importante qu'un été habituel, en particulier sur les infractions « hors JO ».

Par exemple, s'agissant des mineurs, 32 % de mineurs en plus ont été conduits au parquet directement après leur garde à vue en 2024, par rapport à 2023, année ayant connu pourtant les émeutes du début d'été.

Mais nous avons également une capacité de jugement bien supérieure : du 1^{er} juillet au 31 août, nous avons pu tenir 105 audiences correctionnelles, pour 70 en 2023 ; soit 50 % en plus.

En fait le dispositif police-justice était adapté au niveau de délinquance habituel de la Seine-Saint-Denis.

Avec ces effectifs supplémentaires et une réflexion sur l'organisation, nous avons pu travailler sur les peines en attente d'exécution.

J'ai pu mettre en place, avec le soutien de la cour d'appel, une action déterminée pour tenter de résorber le stock des peines en attente d'exécution, stock endémique depuis de nombreuses années.

Fin août 2022, 18.500 peines étaient à exécuter (à rapprocher des 19.000 prononcées tous les ans par la juridiction balbynienne).

Nous sommes désormais en dessous des 10.000.

Et le flux des nouvelles peines est exécuté.

Cela a nécessairement un effet sur la surpopulation carcérale.

Le centre pénitentiaire de Seine-Saint-Denis est l'une des prisons les plus surpeuplée d'Île-de-France.

Chroniquement nous sommes au-delà de 200 % de taux d'occupation, avec plus de 80 matelas au sol.

Grâce aux moyens supplémentaires, nous avons accompagné l'ouverture de la structure d'accompagnement à la sortie de Noisy le Grand.

Et, en collaboration étroite avec les juges d'application des peines, nous avons tenté de favoriser au mieux les aménagements de peine et les dispositifs de « prison hors les murs ».

La division de l'exécution des peines de mon parquet ayant été renforcée, elle a pu enfin travailler en 2024, à l'application proactive de la décision cadre du conseil de l'Europe visant à l'exécution des peines d'emprisonnement ferme dans le pays d'origine des condamnés.

Elle a concomitamment travaillé à favoriser des dispositifs semblables, dans le cadre des accords qui lient la France aux différents pays du monde.

Presque 70 détenus susceptibles éventuellement de terminer leur peine dans leur pays d'origine ont été identifiés.

Avec ces effectifs supplémentaires et une révision des circuits et des méthodes, nous avons pu travailler sur le stock des véhicules saisis et en fourrière, stock qui coûtait très cher chaque année en frais de Justice.

Un travail au long cours a été réalisé avec la direction de greffe visant à :

- 1- Permettre une diminution sensible des frais de Justice en la matière,
- 2- Établir un contrôle périodique systématique ;
- 3- Favoriser une gestion dynamique et une diminution du nombre de véhicules en fourrière.

Le TJ de Bobigny est ainsi passé de 1.500 véhicules en fourrière fin 2021, à 640 en décembre 2024.

Ce ne sont là que quelques exemples qui illustrent ce que nous savons faire des moyens supplémentaires, alliés à une réflexion concomitante sur l'efficacité des organisations et l'adaptation des méthodes de travail et des circuits.

Mais il reste tant à faire dans ce département si singulier et si emblématique de ce que sont les défis de la criminalité, du vivre ensemble et de l'intégration Républicaine !

Malgré les 50 audiences pénales chaque semaine, nous n'en avons pas assez, les audiences qui se tiennent sont pleines à craquer et finissent souvent tard.

Et avant même l'audience, le flux des affaires traitées par les permanences ne fait qu'augmenter.

Je n'ai pas été complet tout à l'heure, dans mon anaphore, au sujet de ce que nous avons pu faire en plus avec les moyens supplémentaires.

La division des affaires criminelles et de la délinquance organisée, DACRIDO, a pu être renforcée d'un magistrat et son équipe autour des magistrats, accrue.

Très concrètement cela lui permet de consacrer chaque jour de la semaine un magistrat à la permanence dite « stupéfiants ».

C'est une nécessité tant la question du Narcotrafic se pose avec acuité en Seine-Saint-Denis.

Les trafics, en premier lieu de stupéfiants, l'économie souterraine et l'argent sale structurent le territoire, ruinent le pacte Républicain et endeuillent le département.

Pour illustrer mon propos, quelques chiffres sur les homicides et les tentatives d'homicide volontaire, en lien avec le trafic de stupéfiants en 2024 :

- Pas moins de 13 scènes de crime et 15 morts.
Ces « narcomicides » représentent 42% du total des crimes de sang suivis par la DACRIDO en 2024.

- Nous comptabilisons, 73 scènes de tentatives d'homicide volontaire.
Cela représente 66% de la totalité des tentatives d'homicide volontaire enregistrées par la DACRIDO en 2024.

Cette violence, avec usage décomplexé d'armes extrêmement dangereuses, est très choquante.

J'ai ainsi en mémoire une scène criminelle du 23 mai 2024, dans une rue d'Aubervilliers.

Le jet d'une grenade en pleine rue pour intimider les tenanciers d'un bar a grièvement blessé un passant, père de famille, qui se rendait à un match de football

Commandité par des narcotrafiquants, ces faits ont été commis par 2 mineurs et 2 jeunes majeurs, actuellement mis en examen, recrutés pour quelques centaines d'euros et qui ont transporté et jeté leur grenade en vélo...

Malgré cette triste réalité, nous avons aussi connu de vrais résultats.

Je voudrais citer l'exemple de l'action sur la ville de Saint-Ouen, longtemps considérée comme le principal « hypermarché d'intérêt régional » du trafic de cannabis de la couronne parisienne.

On y comptait 7 points majeurs de trafic de stupéfiants en 2020.

On n'y compte aujourd'hui plus que 3 points de trafics de stupéfiants, grâce au travail du commissariat et des services spécialisés de la police, en particulier la sûreté territoriale et le SDPJ 93, et même par deux fois, en co-saisine par mon parquet qui fait feu de tout bois, de la section de recherche de la gendarmerie des transports aériens.

La recette n'est pas si compliquée, mais il faut des moyens très renforcés et **4 axes principaux** :

1. Des relations étroites et fluides avec la municipalité pour une approche globale.

Cette approche globale inclut un travail de la ville avec les bailleurs au titre notamment de la gestion urbaine sociale de proximité et avec les associations de quartiers, de prévention et de soutien à la parentalité.

Elle inclut enfin des effectifs renforcés de police municipale et de police nationale, et une étroite coordination.

2. Des enquêtes au long cours pour comprendre l'économie des trafics et identifier les niveaux supérieurs des trafiquants.

3. Une mobilisation maximum des magistrats du parquet, des magistrats instructeurs, des juges des libertés et de la détention, et même de la chambre de l'instruction de la cour d'appel.

Car à ce niveau, les trafiquants, sont assistés d'avocats extrêmement pugnaces, spécialistes de la procédure.

Et bien sûr au final une mobilisation intense du tribunal correctionnel : magistrats du siège, greffiers et parquetiers, pour que les longues audiences puissent se tenir dans les délais impératifs.

4. **Et ensuite un « service après-vente », si j'ose dire, extrêmement dense**, de la part des polices municipale et nationale, pour éviter que les points de deal ne rouvrent quelques jours ou quelques semaines après les interpellations.

Cela implique une présence policière et un harcèlement constant des dealers, harcèlement au sens positif du terme.

Ce service après-vente comporte également une forte dimension de réaménagement urbain avec les opérations ANRUE et le programme de renouvellement urbain d'intérêt régional.

Quatre dossiers judiciaires me paraissent emblématiques :

1. Celui de la **cité Michelet**, qui a abouti après une longue audience correctionnelle, à la condamnation début juin 2022, de 30 prévenus.
2. Celui de la **cité Arago**, qui a abouti **hier**, après 4 jours d'audience, à 9 condamnations dont 5 avec mandat d'arrêt ou mandats de dépôt à la barre, la peine plus importante prononcée étant de 8 ans d'emprisonnement.
3. Celui encore en cours à l'instruction, **de la cité du 8 mai 1945**, avec 28 personnes mises en examen, dont 4 encore détenues.
4. Celui de la **cité du vieux Saint-Ouen**, avec 24 personnes mises en examen, dont 13 toujours détenues.

Tout ça n'a été possible du côté judiciaire, que par la mobilisation de moyens supplémentaires, et en particulier un parquet à 63 magistrats pendant plus d'un an.

J'ai souvent l'habitude d'indiquer qu'en Seine-Saint-Denis, le nombre de dossiers de criminalité organisée et singulièrement de Narcotrafic, correspond à un niveau de gravité et de complexité de dossiers que j'ai pu dans mon passé de procureur « en région », voir jugé par les juridictions interrégionales spécialisées de Lyon, Rennes ou de Nancy.

Le niveau d'activité de la Seine-Saint-Denis en la matière, mérite à l'évidence une attention et un dispositif particulier.

Un dispositif local de lutte contre la criminalité organisée.

Le président en a parlé.

La situation des affaires criminelles est elle aussi très préoccupante.

Nous avons tous entendu le cri d'alarme du procureur général près la Cour de Cassation concernant l'audiencement des procédures criminelles.

Le tribunal judiciaire de Bobigny n'échappe hélas pas à cette problématique.

Les procédures pour viol et viol aggravé constituent les 2/3 des affaires criminelles jugées, le reste étant essentiellement constitué de procédures d'assassinat, meurtre, tentative de meurtre ou violences criminelles.

Au 31 décembre 2024, le stock de procédures criminelles en attente de jugement a atteint le nombre record de 193 procédures.

Pour mémoire, ce stock était de 179 en 2023, et de seulement 125 en 2022.

Cette augmentation brutale correspond à l'entrée en vigueur de la cour criminelle départementale.

La CCD n'est pas ici remise en question : les peines sont à la hauteur de la nature criminelle des faits commis.

Lorsque des faits de viols ou tentative étaient correctionnalisés, il était fréquent que plusieurs affaires soient jugées dans une même audience du tribunal correctionnel en un après-midi.

Désormais en CCD, une affaire de ce type est audiencée en moyenne sur 2 jours.

En 2022 la cour d'assises de Seine-Saint-Denis avait jugé **64 affaires**.

En 2024 la cour d'assises et la cour criminelle ont jugé **99 affaires**.

L'augmentation de 55 % de notre capacité de jugement est spectaculaire.

Mais au cours de la même année 2024, 113 nouvelles procédures ont été transmises par les juges d'instruction au service des assises.

Avec deux sections d'assises siégeant désormais pourtant à temps plein, le service des assises de Bobigny n'est pas en mesure de faire face au flux des dossiers entrants, et encore moins en état de résorber le stock.

La priorité est donnée aux dossiers comportant des détenus.

Les dossiers « libres » sont jugés au compte-goutte.

Cela mène à des situations humaines douloureuses, avec des justiciables qui attendent leur procès durant plusieurs années.

Et je n'oublie pas le risque de réitération des faits par des accusés libres et non jugés.

Il fallait donc trouver une solution pour répondre à ce défi, ce qui nous a conduit à imaginer et à créer en 1 an, une 3^{ème} section criminelle.

Derrière cette décision, il y a eu des enjeux immobiliers, puisqu'une salle correctionnelle a pu être transformée, que nous inaugurerons tout à l'heure.

Et je remercie à cette occasion la cour d'appel et les directions de la Chancellerie pour leur soutien dans ce projet.

Avec un remerciement particulier à Florence CASTHILON, directrice de greffe adjointe, qui s'est particulièrement investie sur ce projet, qui quitte bientôt la juridiction et qui va nous manquer.

Il y a aussi des enjeux en termes d'effectifs.

Quand elle sera pleinement opérationnelle, la 3^{ème} section mobilisera presque 2 effectifs de mon parquet.

Cette 3^{ème} section est néanmoins indispensable pour résorber le stock.

Elle commencera à fonctionner dès le mois de février 2025.

Je remercie le parquet général d'avoir pris en compte la situation difficile du parquet de Bobigny et d'avoir accepté d'apporter son aide.

Cette problématique criminelle illustre ce besoin de moyen pour créer des audiences supplémentaires.

C'est mathématique, pour juger davantage il faut davantage d'effectifs de magistrats et de greffiers.

Mais au-delà de ce besoin primaire, je souhaite pour finir, insister sur 2 enjeux qui doivent guider ce renforcement des moyens : **la stabilité et la cohérence.**

1- Premier enjeu : Garantir la stabilité des effectifs et respecter la trajectoire des recrutements

Grâce aux moyens obtenus dans la perspective des JO, nous avons créé des audiences supplémentaires, qui nous ont permis de réduire le stock d'affaires délictuelles en attente d'être jugées.

Depuis septembre 2024, nous avons perdu des effectifs au parquet.

Avec le même effectif qu'avant, nous avons donc plus d'audiences.

En ce début d'année 2025 nous ne sommes plus qu'à 58 magistrats en réel, revenus 2 ans en arrière, en lien avec des postes vacants, mais aussi des arrêts maladie de longue durée.

L'effet de balancier, dont parlait Madame la procureure générale dans son discours de rentrée à la cour, est délétère pour les juridictions.

Nous organisons, nous anticipons, sur la base des moyens dont on dispose, à un instant T, ou de ce l'on nous annonce.

Dès que nous avons des effectifs, nous augmentons la voilure.

Dès qu'on les perd, il faut détricoter.

Pour permettre de tenir les objectifs fixés en interne avec le siège et le greffe, le parquet de Bobigny doit être à 63 effectifs réels.

Et pour réduire les délais, créer des audiences supplémentaires, il est indispensable qu'il atteigne l'effectif cible de 66, celui prévu par le ministère dans le cadre de la Loi de programmation pour la Justice.

2- Deuxième enjeu : Veiller à la cohérence des effectifs

Actuellement, la situation dégradée du parquet me conduit de manière paradoxale, à solliciter des suppressions d'audiences, alors que le greffe et les magistrats du siège pourraient les tenir.

Depuis 34 ans que je suis magistrat du parquet et 17 ans que je suis chef de parquet, j'ai toujours sollicité des audiences supplémentaires.

C'est la première fois que je suis amené à demander des suppressions d'audiences et ça été compliqué pour moi de m'y résoudre...

Mais il en va de la préservation de mon équipe parquetièrre, pourtant particulièrement engagée.

Le renfort des effectifs doit s'envisager de manière globale au sein d'une juridiction, sinon c'est le déséquilibre.

Je sais les efforts en ce sens de la DSJ, dont la présence de son directeur est un signe fort qui nous touche particulièrement.

La cohérence des effectifs est un axe de travail qui doit absolument être développé.

Monsieur le ministre, vous l'avez compris, notre tribunal a des projets et saura quoi faire des moyens accordés.

Avant d'en terminer, je souhaite adresser un remerciement appuyé à nos collègues du siège, aux fonctionnaires du tribunal, et spécifiquement aux directeurs de greffe, ainsi qu'à nos partenaires institutionnels,

- élus,
- services d'enquête et des douanes,
- avocats, Mme le bâtonnier Stéphanie Chabauty, nous avons beaucoup travaillé de conserve, Mme la Bâtonnière Sandrine BERESSI, je vous félicite pour votre élection et vous dis à très vite...
- tribunal de commerce et conseil des prud'hommes,
- protection judiciaire de la jeunesse,
- administration pénitentiaire, avec une pensée toute particulière pour ses agents, qui ont payé un si terrible tribut cette année,
- policiers du dépôt,
- enquêteurs de personnalités,
- associations,
- délégués du procureur,
- commissaires de Justice,
- magistrats et agents du service administratif régional, de la cour d'appel et de la Chancellerie.

Chacun dans vos domaines d'action, vous êtes à nos côtés pour nous aider à améliorer notre action.

Je souhaite rendre hommage à ce travail que nous menons collectivement, pour tirer la Justice vers le haut.

Et enfin, je veux m'adresser à mes collègues du parquet pour vous dire ma reconnaissance.

Chaque année, nous regardons vers l'avenir.

Nous avons su préparer les JO en amont, nous avons traversé cette période en regardant déjà comment pérenniser les nouveaux circuits mis en place et les audiences créées.

Nous avons, lorsque les effectifs ont diminué, cherché des solutions ensemble, pour adapter notre fonctionnement.

En 2025 je sais que vous serez à mes côtés, avec votre dynamisme, votre engagement sans faille.

Et m'engage à chercher, avec vous, toutes les solutions qui nous permettront de préserver vos conditions de travail et un sens à notre action.

Et il y a aussi de bonnes nouvelles !

Ainsi, nous avons eu le plaisir d'accueillir le 1^{er} janvier dernier Emilie PETROVSKI, vice-procureure et nouvelle cheffe de la division de la famille et de la jeunesse, qui était auparavant substitut à Meaux.

Chère Emilie, c'est déjà un plaisir de vous avoir à nos côtés et j'espère que les défaillances de chauffage ou les audiences à assurer, dès votre 2^{ème} jour de fonction, n'ont pas entamé votre enthousiasme à rejoindre ce parquet.

Nous continuons, de porter des projets forts auxquels nous croyons beaucoup : **l'ouverture en grand de la procédure pénale numérique sera notre défi collectif pour 2025**. Et la présence du SGA témoigne de l'ampleur de cet enjeu, et du soutien constant en ce domaine de la Chancellerie.

Nous devons effectuer de nouveaux gestes métier, mais nous gagnerons en efficacité, nous sécuriserons les procédures, nous optimiserons notre flexibilité tout au long de la chaîne pénale.

Et enfin, le projet d'extension de ce tribunal, qui à l'image des propos que j'ai développés, résume ce besoin tout simple.

L'activité juridictionnelle de ce ressort justifiait que l'on double sa surface bâtementaire.

Sans renforcer les effectifs dans les mêmes proportions, permettez-moi de continuer à rêver à une équipe du ministère public dont les capacités seront à la hauteur de ce beau projet architectural.

➤ **M. le président, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise, de bien vouloir :**

➡ constater qu'il a été satisfait aux prescriptions du code de l'organisation judiciaire concernant l'audience solennelle de rentrée,

➡ me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout, il sera dressé procès-verbal.